



POUVOIR ADJUDICATEUR

CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES
UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES NORMANDIE
135 Boulevard de L'Europe
76100 ROUEN

**MARCHÉ DE FOURNITURE
ET DE LIVRAISON DE PAINS FRAIS
N°26-040**

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Marché de fournitures passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-1, R2124-1 et R2124-2 du Code de la commande publique.

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ	3
ARTICLE 2 : POUVOIR ADJUDICATEUR	3
2.1 Nom et adresse	3
2.2 Type de pouvoir adjudicateur.....	3
ARTICLE 3 : MODE DE CONSULTATION	3
ARTICLE 4 : FORME DU MARCHÉ	3
4.1 Mode d'exécution	3
4.2 Allotissement.....	4
4.3 Variantes.....	4
ARTICLE 5 : DUREE DU MARCHÉ	4
ARTICLE 6 : DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.....	4
6.1 Contenu du dossier de consultation	4
6.2 Modalités de retrait du dossier de consultation.....	4
6.3 Modification du dossier de consultation	5
6.4 Questions – Réponses.....	5
ARTICLE 7 : PRÉSENTATION ET REMISE DES OFFRES	5
7.1 Contenu de l'offre.....	5
7.1.1 Pièces à produire par les candidats.....	5
7.1.2 Pièces à fournir par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché	6
7.1.3 Présentation de candidature sous forme de DUME conformément à l'article R2143-4 du Code de la commande publique.....	6
7.2 Modalités de remise des offres	7
7.2.1 Remise du dossier par voie électronique.....	7
7.2.2 Echantillonnage.....	8
7.3 Délai de validité des offres.....	9
7.4 Date et heure limites de réception des offres	9
ARTICLE 8 : MODALITÉS ET CRITÈRES DE SELECTION	9
8.1 Sélection des candidatures	9
8.2 Critères d'attribution.....	9
ARTICLE 9 : ATTRIBUTION DU MARCHE.....	10
9.1 Mise au point.....	10
9.2 Signature de l'acte d'engagement.....	10
ARTICLE 10 : RECOURS	10

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la fourniture et la livraison de pains frais aux sites de restauration du CROUS Normandie situés à Rouen et son agglomération, Caen et son agglomération, Le Havre, Evreux.

Nomenclature principale CPV N° 15612500-6- Produits de boulangerie

Dans le cadre de cet appel d'offres, le CROUS Normandie exige la fourniture de produits de qualité afin de répondre aux exigences de la loi Egalim.

ARTICLE 2 : POUVOIR ADJUDICATEUR

2.1 Nom et adresse

CROUS Normandie

135, boulevard de l'Europe

76 100 Rouen

Tél : 02.32.08.50.03

Courriel : marche@crous-normandie.fr

Représenté par Mme Le Noan Christine, sa Directrice Générale et pouvoir adjudicateur du marché.

2.2 Type de pouvoir adjudicateur

Etablissement public national à caractère administratif chargé de l'aide aux étudiants de l'enseignement supérieur dans les domaines de l'aide sociale, de la restauration et de l'hébergement.

ARTICLE 3 : MODE DE CONSULTATION

Ce marché de fournitures est passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-1, R2124-1 et R2124-2 du Code de la commande publique.

ARTICLE 4 : FORME DU MARCHÉ

4.1 Mode d'exécution

Le marché s'exécute sous forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire (articles R.2124-1 et R. 2162-1 à R2162-4 du Code de la commande publique). Il s'exécute avec un minimum de 400 000 euros hors taxes et avec un maximum de 2.5 millions d'euros hors taxes sur sa durée totale du marché. Les bons de commande seront notifiés au fur et à mesure des besoins.

Les quantités prévisionnelles d'achat sont mentionnées dans les devis quantitatifs estimatifs (DQE) de chaque lot. Elles correspondent aux volumes d'achat réalisés entre janvier à décembre 2025.

4.2 Allotissement

Le marché est alloti.

Il est constitué des 2 lots suivants :

Lot 1 : fourniture et livraison de pains frais, individuels, de pains sandwichs et de pains spéciaux à Caen et son agglomération.

Lot 2 : fourniture et livraison de pains frais, individuels, de pains sandwichs et de pains spéciaux à Rouen et son agglomération, Le Havre et Evreux

Les candidats peuvent présenter une offre pour un ou plusieurs lots. L'attribution se fait par lot.

4.3 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées

ARTICLE 5 : DUREE DU MARCHÉ

Par dérogation à l'article 13.1.1 du CCAG-FCS, le délai d'exécution de l'accord-cadre débutera au 1er septembre 2026, ou à sa date de notification si celle-ci est postérieure à la date de démarrage prévue, pour une durée ferme de 2 ans reconductible une fois une année.

ARTICLE 6 : DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

6.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier comprend les pièces suivantes :

- le présent règlement de consultation (RC) ;
- les formulaires DC1, DC2 ;
- le formulaire ATTRI1 et son annexe financière « Annexe 1 » comprenant le bordereau de prix unitaire (BPU) , la remise catalogue, et le devis quantitatif estimatif (DQE) par lot ;
- le cahier des clauses particulières (CCP) ;
- la liste des points de livraisons « Annexe 2 » ;
- le cadre de réponse technique (CRT) « Annexe 3 ».

Le cahier des clauses administratives générales fournitures courantes et services (CCAG-FCS) non fourni, est réputé connu des candidats.

6.2 Modalités de retrait du dossier de consultation

Les documents de la consultation sont exclusivement téléchargeables sur la plateforme de dématérialisation PLACE (Plate-forme des Achats de l'Etat) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr.

6.3 Modification du dossier de consultation

Des modifications peuvent être apportées aux documents de la consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Les modifications ne pourront être communiquées qu'aux candidats dûment identifiés sur la plateforme lors du retrait du dossier. Les soumissionnaires devront répondre sur la base du dernier dossier modifié. Dans le cas où un soumissionnaire aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et l'heure limite de réception des offres.

En cas de modifications importantes des documents de la consultation, le délai de réception des offres est reporté conformément à l'article R2151-4 du Code de la commande publique.

6.4 Questions – Réponses

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et leurs demandes de renseignements complémentaires sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) : www.marches-publics.gouv.fr.

Les réponses aux questions ou demandes de renseignements complémentaires reçues jusqu'au neuvième jour avant la date limite de réception des offres, sont transmises aux candidats au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres. Les questions et réponses, si elles intéressent l'ensemble des candidats et peuvent avoir un impact sur la teneur des offres, seront portées à la connaissance des candidats par mise en ligne sur le site PLACE, sous réserve que ceux-ci se soient identifiés lors du téléchargement du dossier de consultation.

Il appartient au candidat de relever son courrier électronique (courrier indésirable compris) et de fournir, sur le site, une adresse mail valide pendant toute la procédure.

Lorsqu'un complément d'informations nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans le délai des 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, le délai de réception des offres est reporté dans les conditions prévues à l'article R2151-4 du Code de la commande publique.

ARTICLE 7 : PRÉSENTATION ET REMISE DES OFFRES

7.1 Contenu de l'offre

L'offre sera composée de documents à remettre électroniquement et d'échantillons qui feront l'objet d'un critère de notation. Les offres seront rédigées en langue française et l'unité monétaire du marché est l'euro.

7.1.1 Pièces à produire par les candidats

- L'acte d'engagement ou ATTRI1 dûment complété ;
- Les onglets de l'annexe financière complétés, datés et portant le nom du candidat :
 - Bordereau de prix : Tous les prix devront être renseignés sous peine de rejet de l'offre ;
 - Remise catalogue : le candidat peut proposer un taux unique ou des taux différenciés par gamme, type de produits, etc.. ;

- Devis quantitatif estimatif : les formules de calcul sont intégrées, néanmoins le candidat veillera à vérifier l'exactitude de son offre.
- Les formulaires DC1, DC2 complétés ;
- Une attestation d'assurance ;
- Une liste de références à des marchés similaires datant de moins de trois ans ;
- Le cadre de réponse technique (CRT) complété et les fiches techniques des articles du bordereau de prix ;
- **Un échantillonnage de produits (voir chapitre 7.2.2 « Echantillonnage » du RC).**

7.1.2 Pièces à fournir par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché

- Le candidat retenu à l'issue de la procédure devra fournir sous huit jours après une demande formulée par le pouvoir adjudicateur les documents suivants : un document prouvant l'aptitude à exercer l'activité professionnelle (KBIS, ou extrait du registre pertinent) ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus ;
- En cas de procédure de redressement judiciaire, le document justifiant l'habilitation du candidat à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

7.1.3 Présentation de candidature sous forme de DUME conformément à l'article R2143-4 du Code de la commande publique

L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen susvisé, en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements mentionnés à l'article R2143-3.

Un opérateur économique qui participe à titre individuel et qui ne recourt pas aux capacités d'autres entités pour remplir les conditions de participation doit remplir un DUME.

Un opérateur économique qui participe à titre individuel, mais qui recourt aux capacités d'une ou de plusieurs autres entités, doit veiller à ce que le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice reçoive à la fois son DUME et un DUME distinct contenant les informations pertinentes pour chacune des entités auxquelles il fait appel; à savoir les informations demandées dans les sections A et B de la partie II et la partie III, dûment rempli et signé par les entités concernés et dans la mesure où cela est pertinent, au vu des capacités auxquelles l'opérateur économique a recours, les parties IV et V.

En cas de candidature sous forme de groupement d'opérateurs économiques, un DUME distinct indiquant les informations requises au titre des parties II à V doit être remis pour chacun des opérateurs économiques participants.

L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature en utilisant le DUME électronique sous forme d'échange de données structurées.

Le DUME est rédigé en français par les opérateurs économiques.

7.2 Modalités de remise des offres

7.2.1 Remise du dossier par voie électronique

Les plis seront remis par voie électronique exclusivement, sur le site PLACE à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr.

Le non-respect de cette obligation sera sanctionné par la non-prise en compte de l'offre. Les candidats trouveront sur le site un « guide utilisateur » téléchargeable qui précise les conditions d'utilisation de la plate-forme. Ils disposent également d'une assistance téléphonique.

Format des fichiers :

Il est demandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes lors de l'envoi des offres.

- Utiliser des formats de fichiers courants et de préférence pdf, .doc, .xls, .ppt ainsi que les formats d'image jpg, png et des documents html.
- Eviter les accents, symboles et caractères spéciaux dans les noms de fichiers.
- Ne pas utiliser les .exe et les macros.
- Respecter les recommandations formulées par la plate-forme pour le dépôt des offres lors du processus d'envoi.

Horodatage des plis :

Après dépôt du pli sur la plate-forme, un accusé de réception du pli est adressé au candidat, donnant à son dépôt une date et heure certaines. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et heure limite est considéré comme hors délai.

En cas d'indisponibilité de la plate-forme empêchant la remise des plis dans les délais fixés par le règlement de consultation, la date et heure limites de remise des offres peuvent être modifiées.

Virus :

Les candidats doivent s'assurer que leurs fichiers transmis électroniquement ne contiennent pas de virus.

La réception de tout fichier infecté entraînera l'irrecevabilité de l'offre.

Copie de sauvegarde :

Les candidats ont la possibilité de faire parvenir, parallèlement à la transmission électronique des candidatures et des offres, une copie de sauvegarde de leurs documents sur un support physique électronique (clé USB) ou sur un support papier.

La copie de sauvegarde est adressée au Pouvoir adjudicateur, sous pli scellé comportant lisiblement la mention « copie de sauvegarde » et l'intitulé de la consultation :

- soit par courrier recommandé avec avis de réception à l'adresse :

CROUS Normandie
Service des Achats
135 boulevard de l'Europe
76100 Rouen

- soit par une remise directement, contre récépissé, au Service des Achats du CROUS Normandie - 135, boulevard de l'Europe - 76100 Rouen (Tél : 02 32 08 50 33 ou 02 32 08 50 31) de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, sauf jours de fermeture exceptionnelle.

Pour être prise en compte, elle doit parvenir au pouvoir adjudicateur avant la date et heure limites fixées dans le règlement de consultation pour le dépôt des offres. En cas de détection d'un programme malveillant dans la copie de sauvegarde, celle-ci sera rejetée.

Signature électronique des plis :

La signature électronique des plis n'est pas exigée.

7.2.2 Echantillonnage

Pour apprécier la qualité de l'offre, le CROUS Normandie organisera des dégustations effectuées par un jury de plusieurs membres.

Les produits à échantillonner sont précisés dans le DQE (annexe 1). Seuls les opérateurs économiques dont la candidature aura été admise et dont l'offre aura été jugée acceptable et appropriée, seront sélectionnés pour participer à cette étape.

Ces échantillons seront représentatifs des produits que le candidat se propose de livrer pendant l'exécution du marché. Les photos des produits constitueront une photothèque pour le suivi de l'exécution du marché.

Les candidats prennent à leur charge les frais de transport et les échantillons ne pourront donner lieu à facturation.

Les candidats qui ne présenteront pas d'échantillons verront leur offre rejetée. Pour ceux dont la présentation serait incomplète, ils se verront appliquer la note de 0 (zéro) par référence manquante.

Modalités de remise des échantillons :

Les dates des commissions de dégustation seront confirmées une semaine à l'avance, pour une livraison le matin même du jour de la dégustation.

Seuls seront analysés les produits qui auront été reçus au plus tard à la date et heure limites fixées par le pouvoir adjudicateur.

Les produits seront livrés avec un bordereau de livraison sur lequel doivent être mentionnés :

- Le nom du candidat ;
- La mention : « échantillons pour dégustation marché N°26-040 » ;
- La liste et les quantités des produits livrés avec un numéro de lot.

Les produits seront rendus anonymes pour les tests par le Pouvoir adjudicateur.

La livraison sera effectuée par tout moyen permettant de valider la date et heure de livraison à l'adresse qui sera communiquée ultérieurement.

7.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

7.4 Date et heure limites de réception des offres

La date et heure limites de réception des offres sont fixées au :

Lundi 22 juin 2026 à 12h00

ARTICLE 8 : MODALITÉS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

8.1 Sélection des candidatures

Les critères intervenants pour la sélection des candidatures sont :

- Les capacités financières : Le candidat devra présenter un chiffre d'affaires d'une valeur au minimum deux fois égale au montant du ou des lots présentés ;
- Les capacités professionnelles : références, qualifications, moyens humains.

8.2 Critères d'attribution

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés ci-dessous :

Prix **60%**

Dont Prix BPU 50%

Ce critère est noté à partir du montant total du devis quantitatif estimatif (DQE).

L'offre la mieux placée obtient la note maximale 10.

Les autres offres sont notées selon la formule :

$$\text{Note du candidat} = \frac{\text{Prix le plus bas} \times \text{note maximale}}{\text{Prix proposé par le candidat}}$$

Prix catalogue 10%

L'offre la mieux placée obtient la note maximale de 10.

Les autres offres sont notées selon la formule :

$$\text{Note du candidat} = \frac{\text{remise proposée par le candidat} \times 10}{\text{remise la plus élevée}}$$

Valeur technique **40%**

Ce critère sera apprécié à partir des sous critères suivants
-qualité des produits jugée sur l'échantillonnage

15%

Les produits sont notés sur 10 selon la grille d'évaluation suivante :

Absence d'échantillon	Note = 0
Insatisfaisant à peu satisfaisant	$0 < \text{note} \leq 3$
Moyennement satisfaisant à assez satisfaisant	$3 < \text{note} \leq 6$
Satisfaisant à très satisfaisant	$6 < \text{note} \leq 10$

La note retenue correspondra à la moyenne des notes produits.

- qualité des réponses apportées dans le CRT

25%

Elle est appréciée au regard des réponses apportées au CRT et de son annexe éventuelle. Elle est notée sur 50 points, la note finale étant ramenée sur 10.

Les sous-critères d'appréciation sont les suivants :

Fiches techniques : 10 points

Production et contrôle qualité : 10 points

Démarche RSE : 5 points

ARTICLE 9 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

9.1 Mise au point

Il peut être demandé au soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché de clarifier les aspects de son offre ou de confirmer les engagements figurant dans celle-ci. Cette demande ne peut avoir pour objet de modifier des éléments substantiels de l'offre.

9.2 Signature de l'acte d'engagement

La signature électronique n'étant pas exigée, il sera demandé au candidat retenu une re-matérialisation de l'acte d'engagement et une signature manuscrite du document original.

ARTICLE 10 : RECOURS

En cas de litige, le Tribunal administratif compétent est le Tribunal administratif de Rouen - 53 avenue Gustave Flaubert – 76000 Rouen.

Email : greffe.ta@juradmin.fr

Téléphone : 02.35.58.35.00